



❖ **Présentez-vous :**

Béatrice de FERAUDY, psychologue actions « Handicap » à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône depuis le 01/01/2011 et depuis le 01/01/2021 Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône Alpes-Lyon-Rhône.

Je suis titulaire d'un diplôme de psychologue clinicienne et d'un master pro management et développement des ressources humaines. Recrutée au départ sur la mission « Apprentissage et handicap » dans le cadre de la convention départementale puis régionale signée avec l'Agefiph pour la promotion de l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap, je suis aujourd'hui en charge de l'accompagnement des créateurs d'entreprise en situation de handicap (prestataire Agefiph), référente handicap formation (démarche Qualiopi) et référente handicap pour les actions à destination des jeunes (convention Agefiph et Région Auvergne-Rhône-Alpes) en collaboration avec ma collègue Elodie LECOQ, psychologue du travail.

❖ **Depuis quand êtes-vous membres du jury H+ ?**

Je suis membre du jury H+ depuis mon arrivée sur ce poste, soit depuis janvier 2011, mais la Chambre est à ma connaissance engagée depuis le démarrage dans cette démarche. La responsable du CAD de l'époque était référente du schéma régional.

❖ **Quelles ont été vos motivations pour entrer et poursuivre votre investissement dans la Démarche H+ ?**

Les chambres consulaires avaient une place essentielle dans le champ de l'apprentissage jusqu'à la réforme de l'apprentissage et nous avons l'avantage d'être en lien à la fois avec les CFA, les apprentis et les employeurs ce qui nous permettait d'avoir une vision globale de l'accompagnement des apprentis et de leurs besoins. Nous sommes également mandatés par l'Agefiph pour au départ la validation puis la mise en place des adaptations pédagogiques pour les apprentis qui font partie intégrante des axes de la démarche H+. Notre participation au jury était légitimée par un regard critique basé sur une connaissance de la réalité des situations vécues par les apprenants.

Nous sommes restés investis dans cette démarche par ce qu'elle nous permet de maintenir le lien avec le réseau de nos partenaires institutionnels : Agefiph, Région, Cap Emploi, Pôle Emploi, ML, réseau AFPA, ...

❖ **Remarquez-vous des évolutions dans vos pratiques ?**

Nous sommes de plus exigeants vis-à-vis des organismes de formation et de l'accueil au sens large qu'ils réservent aux apprenants en situation de handicap. De notre côté, nous sommes donc obligés de suivre cette courbe de progression dans nos pratiques. Je me rends compte que plus les années passent, plus nous apparaissions comme une ressource qui appuie les pratiques des OF qui sont de plus en plus autonomes. Nous sommes moins dans « le faire à la place de » mais « dans le faire avec ».

❖ En quoi la CRMA a un rôle pertinent pour être présent dans les différents comités H+ ?

Aujourd'hui, même si les consulaires ont perdu la compétence de l'apprentissage, je pense que notre ancienneté dans le réseau, notre très bonne connaissance des dispositifs et notre place dans le champ de l'orientation des jeunes en situation de handicap nous permettent d'avoir encore notre place au sein de la démarche.

❖ Qu'a apporté la Démarche H+ à la CRMA depuis le début de votre investissement ?

Cette démarche nous a permis de développer notre réseau et de faire connaître les dispositifs que nous portons pour faciliter l'accès des personnes handicapées à la formation, notamment à l'apprentissage. Elle a également facilité notre travail au quotidien en nous permettant d'avoir des interlocuteurs privilégiés, les référents H+ dans de nombreux établissements. Dans le cadre de la mise en place des adaptations pédagogiques, le fait d'être membre du comité et de connaître les enjeux pour un OF d'entrer cette démarche nous a parfois permis de faire avancer des dossiers en mettant la « pression » sur certains OF en leur rappelant leur engagement dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

❖ Quels freins avez-vous rencontré ?

Compte tenu du nombre croissant d'OF a entré dans la démarche H+, le nombre de comités a beaucoup augmenté et nous avons dû nous répartir les comités avec Mme Séverine ANDRE, Responsable orientation & emploi

Direction formation à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône Alpes. A titre personnel, je regrette la baisse de l'investissement des partenaires dans la démarche. Je constate que nous sommes de moins en moins nombreux pour l'animation des jurys notamment pour le renouvellement et que c'était pourtant notre volonté d'avoir ce temps d'échange en direct avec les OF. Selon moi, cela a pu nous faire perdre en légitimité auprès des OF.

❖ Quel est votre beau plus souvenir au sein de la Démarche H+ ?

J'ai beaucoup aimé l'intervention d'une troupe de théâtre lors d'une des journées des référents handicap.

- ❖ **Un dernier mot à ajouter ?** « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». J'ai toujours essayé de travailler dans une optique de collaboration au-delà des intérêts institutionnels et/ou politiques et pour l'unique intérêt des bénéficiaires.

